



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 22 REPRESENTES : 07</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 5 décembre 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 18 décembre 2023</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Étaient représentées : M. Umberto DIMASTROMATTEO ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Catherine CLAVEL, Mme Audine FRECKMANN ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.</i></p>
--	--

Délibération n°35

Rapporteur : Mme Annabelle MOREL

Objet : Rénovation énergétique du groupe scolaire Pringolliet - Demandes de subventions

La Ville d'Ugine s'engage en faveur de l'excellence des services à la population et de l'environnement.

Le défi de la transition énergétique s'appuie sur un effort important dans le secteur des bâtiments qui représente le premier poste de consommation énergétique à l'échelle communale, ainsi la rénovation et la qualité énergétique et environnementale des bâtiments est l'un des enjeux majeurs de la Commune.

Aujourd'hui, il convient d'effectuer des travaux de rénovation énergétique sur le groupe scolaire Pringolliet en vue notamment, d'améliorer sa performance énergétique, et ainsi diminuer les consommations et les émissions de gaz à effet de serre.

Cette opération d'ampleur permettra une nette amélioration du confort des usagers de la structure et une optimisation considérable des dépenses d'énergies, en atteignant les objectifs fixés par le décret Éco Énergie Tertiaire. Le projet comprend en particulier l'isolation extérieure des bâtiments, le remplacement des menuiseries extérieures, et la reprise de la toiture en vue d'installer des panneaux photovoltaïques en auto-consommation.

Le montant des travaux est estimé à 1 570 000 € et ils devraient débuter au printemps 2024, pour une durée prévisionnelle de dix-huit mois, les travaux ayant lieu en site occupé.

Afin de permettre l'effet levier nécessaire à la réalisation de ce projet, il convient de solliciter le soutien financier de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL 2024, du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil Départemental de la Savoie ou de tout autre organisme compétent, pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Pringolliet.

La Commission Municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Pringolliet tel que présenté ci-avant ;**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter, auprès de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024, du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil Départemental de la Savoie ou de tout autre organisme compétent, les subventions les plus élevées possibles ;**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20231211-20231112_DE35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

Affichage : 18/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

